

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 4 juillet 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre juillet, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 13
Pouvoirs : 4

Date de convocation : 27/06/2023

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Benoit TEPPE, Audrey BERNADON, Catherine JOURNET.

Excusés : M. Gilbert NOIR, donne pouvoir à M. Jérôme MOULLET
Mme Christine LEFEVRE, donne pouvoir à M. Pascal CHESSEL
M. Jacques MARILLET, donne pouvoir à Mme Catherine JOURNET
M. Alain RAPPART, donne pouvoir M. Benoit TEPPE
M. Mathieu BAYON

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Vanessa MÉRIGUET

OBJET : Tarif de location de matériel aux particuliers

Délibération n° 2023 07 04 05

Exposé :

La Commune dispose de tables et de bancs, utilisés pour les manifestations communales ou des associations. Or, la Commune est parfois sollicitée par des particuliers qui souhaitent bénéficier d'une mise à disposition pour les événements privés.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les conditions et tarif d'une mise à disposition à des particuliers :

- La mise à disposition ne sera possible que par particuliers habitants la Commune pour des événements se déroulant sur la Commune, sous réserve de la disponibilité du matériel ;
- Enlèvement et retour du matériel sur rendez-vous sera à charge du particulier demandeur ;
- Grille tarifaire proposée :

MATERIELS	CAUTION	TARIF
Tables bois pliantes avec pieds métalliques 2,20m x 0,80 m	30 € par table	5 € par table
Bancs bois pliantes avec pieds métalliques 2,20m	10 € par banc	2 € par banc

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement fixant les conditions et tarifs de location de mobiliers à destination des administrés de la Commune ci-annexé.

Le recouvrement des prestations sera effectué par l'intermédiaire de la régie de recettes, dès mise à jour de la régie pour y intégrer cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
par 14 Voix « pour »
3 abstentions de Mme Audrey BERNADON, M. Benoit TEPPE + 1 pouvoir

.../...

- ✚ APPROUVE les conditions et tarifs de location de tables et bancs aux particuliers habitants la Commune de Marin ;
- ✚ APPROUVE le règlement de location de mobiliers à destination des administrés de la Commune ci-annexé.
- ✚ DIT que les recettes seront recouvrées par la régie de recettes communale dès mise à jour de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Publiée le : - 5 JUL. 2023

RÈGLEMENT À DESTINATION DES ADMINISTRÉS DE LA COMMUNE

A. PRÉAMBULE

La Commune dispose de certains mobiliers. Ceux-ci peuvent être mis à disposition de tout administré de la Commune de Marin pour un usage privé sur le territoire communal.

B. LISTE DES MATERIELS

Tables bois pliantes avec pieds métalliques 2,20m x 0,80 m	19 unités
Bancs bois pliants avec pieds métalliques 2,20m	40 unités

C. PROCÉDURE

Toute personne désireuse d'emprunter ce matériel doit en faire la demande en mairie via le formulaire ad-hoc.

Cette demande doit être faite au minimum **6 semaines** avant l'évènement.

Le bénéficiaire retirera et déposera le matériel sur rendez-vous, en présence d'un agent communal. Le chargement, le transport et le déchargement sera à la charge du bénéficiaire.

D. TARIFS

Cette mise à disposition de matériels est soumise au tarif suivant.

MATERIELS	CAUTION	TARIF
Tables bois pliantes avec pieds métalliques 2,20m x 0,80 m	30 € par table	5 € par table
Bancs bois pliants avec pieds métalliques 2,20m	10 € par banc	2 € par banc

Les tarifs de location s'entendent de la veille de l'évènement au lendemain de l'évènement (ou du jour ouvré précédent au jour ouvré suivant).

Vu pour être annexée à la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2023 n° 20230704 05
La secrétaire de séance,
Vanessa MERIGUET,

Le Maire,
Pascal CHESSEL,





DEMANDE DE PRÊT DE MATERIEL

DEMANDEUR: NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

TELEPHONE _____

EMAIL _____

Tarifs des matériels		
Tables :	5 € par table	30 € de caution par table
Bancs :	2 € par banc	10 € de caution par banc

MATERIEL DEMANDE: TABLES NOMBRE _____ 19 maxi

BANCS NOMBRE _____ 40 maxi

Details du cout		Montant de la location		Montant de la caution	
Tables	Nombre _____	x 5 €	= _____	x 30 €	= _____
Bancs	Nombre _____	x 2 €	= _____	x 10 €	= _____
TOTAUX			_____		_____

DATE DE L'EVENEMENT : _____

LIEU DE L'EVENEMENT : _____

date: _____ SIGNATURE: _____

AVIS TECHNIQUE: Positif Négatif

Date de mise à disposition : _____ Date de retour : _____

date: _____ SIGNATURE: _____

AVIS DU MAIRE: Positif Négatif

date: _____ SIGNATURE: _____